

Le Quartier Immobilier

Honoraires de vente à la charge du vendeur

A partir de 400 001 € : 5% TTC du prix de vente

De 100 001 € à 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente

De 45 001 à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente

Jusqu'à 45 000 € : 4 500 € TTC

Honoraires de location locataire

Location vide ou meublée : Loi du 6 juillet 1989

12 € TTC/ m² honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail

3 € TTC/ m² honoraires d'état des lieux d'entrée

Parkings et caves: 1 mois de loyer hors charges HT

Honoraires de Location propriétaire

12 € TTC/ m² honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail

3 € TTC/ m² honoraires d'état des lieux d'entrée

Avec un minimum de 500 € TTC

Etat des lieux de sortie : - Du studio au T2 : 175 € TTC
- Du T3 au T4 : 250 € TTC
- A partir du T5 : 350 € TTC

Parkings et caves: 1 mois de loyer hors charges HT

Honoraires de gestion

SIMPLICITE

TOTALE

Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

Loyers > nos taux sont dégressifs

Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1000€	7%	7% + 2,5%
Loyers hors charges compris entre 1001€ et 2000€	6%	6% + 2,5%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	5%	5% + 2,5%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)
Offre Stationnement (Box ou parking) à 10 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur)

Barème valable à compter du 01/09/2024

SAS AVENIR IMMOBILIER

98 rue Saint Charles
75015 Paris

01 87 75 50 00

contact@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 4080 €
SIREN 812 477 321- RCS PARIS
Carte pro : T n°CPI 7501 2015 000 001 093
GARANTIE : Galian

SAS LE QUARTIER IMMOBILIER GESTION

98 rue Saint Charles
75015 Paris

01 87 75 50 00

gestion@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 5000 €
SIREN 912 789 427- RCS PARIS
Carte pro : G n°CPI 7501 2023 000 000 222
GARANTIE : Galian